

Faculté de Droit,
Sciences Économiques
et Gestion

Cours de M. A. HAQUET

Année univ. 2019-2020
1^{ère} année de Licence
Droit constitutionnel II

EXAMEN
QUESTIONS

Matière : droit constitutionnel II (div. A)
Date : 13 mai
Horaire : de 14h à 15h30
Durée de l'épreuve : 1h30
Nombre de pages : 3 pages max.
Nature de l'épreuve : questions

L'étudiant doit indiquer son NOM + Prénom sur la copie
Les copies seront systématiquement soumises à un
logiciel anti-plagiat

Les étudiants traiteront, au choix, l'un des sujets suivants :

1^{er} SUJET

1^{ère} question (/10) :

La responsabilité des membres de l'exécutif peut-elle être engagée dans le cas de la crise sanitaire actuelle ?

2^{ème} question (/10) :

Le Parlement peut-il réviser la constitution dans la période actuelle ?

2^e SUJET

1^{ère} question (/12) :

Comment se traduit l'hégémonie présidentielle sous la V^e République ? Présente-elle des spécificités en période de crise ?

2^{ème} question (/8) :

Vous répondrez à la question qui accompagne ce texte :

Discours (premiers paragraphes) de M. le Premier ministre Édouard PHILIPPE, prononcé le 25 mars 2020, présentant les « 25 premières ordonnances prises en application de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 » :

« Mesdames et Messieurs,

Ce matin, le conseil des ministres a adopté 25 ordonnances sur la base des habilitations votées par le Parlement ce week-end. Le nombre est historique - il faut remonter à 1958 pour trouver un précédent équivalent : c'est bien le signe que l'urgence dicte sa loi.

Jeudi et vendredi derniers, samedi, puis dimanche, le Sénat puis l'Assemblée nationale ont voté, dans des délais exceptionnels dont je les remercie, la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Grâce à cet ensemble d'ordonnances prises sur le fondement de cette loi, notre pays est aujourd'hui juridiquement armé pour organiser l'état d'urgence sanitaire que la situation impose ».

Question — Pourquoi avoir utilisé le procédé des ordonnances et qui est intervenu dans la procédure ?
